

LA SÉCURITÉ SOCIALE UNE LUTTE TOUJOURS TRÈS ACTUELLE !

En ce mois d'octobre 2025, la Sécurité sociale fête ses 80 ans. Malgré l'immense colère sociale, le nouveau gouvernement s'apprête à porter de (nouveaux) mauvais coups à ses assuré-es. Toujours la même chanson : comme pour le budget de l'État, la faute reviendrait aux dépenses et aux prestations « trop généreuses » qu'il faudrait réduire. Pourtant le déficit savamment orchestré est en réalité liés aux recettes manquantes que Macron n'a cessé d'assécher depuis 2017. Il est temps de reprendre le combat pour une sécu correctement financée et qui couvre enfin la totalité des besoins sociaux, à commencer par la santé de ses assuré-es. Il est surtout temps de parvenir au 100 % sécu !

→ Sur les 43,8 milliards d'économies initialement annoncées sur le budget sous le gouvernement Bayrou, la Sécurité sociale était mise à contribution à hauteur de 5 milliards d'euros principalement en réduisant les dépenses de l'assurance maladie et en gelant les prestations sociales comme par exemple l'Allocation Adulte Handicapée.

→ Les mesures annoncées s'appuient sur le discours habituel (ou ressassé) de « responsabiliser les patient-es » en prétendant que les assuré-es consomment trop de médicaments, abusent des arrêts de travail, pratiquent le nomadisme médical alors que le territoire est truffé de déserts médicaux.

→ Pendant ce temps-là, la Sécu règle la facture de la hausse du tarif des consultations des médecins généralistes quand par ailleurs les mesures salariales liées au Ségur de la santé n'ont même pas été financées ! Et que la totalité des exonérations patronales ne sont pas intégralement compensées par l'Etat...

DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS QUI COÛTENT CHER !

Au prétexte de faciliter l'emploi, le gouvernement Balladur en 1993 (dispositif renforcé en 1995 par Juppé) a exonéré les employeurs des cotisations patronales pour les salarié-es rémunéré-es au niveau du SMIC à temps plein. En effet, l'employeur bénéficie pour ces salarié-es d'une réduction maximale annulant la quasi-totalité des cotisations patronales de sécurité sociale, chômage et d'autres contributions (maladie, vieillesse de base, allocations familiales, contribution au fonds national des aides au

logement, CSA). Le coût supporté par le patronat au titre des cotisations est alors très proche de zéro. Ces exonérations de cotisations sociales patronales s'élèvent à près de 90 milliards en 2024. Elles ont été compensées par l'État à hauteur de 80 milliards (donc pas en totalité, ce qui contribue au "déficit" de la sécu) via, depuis 2019, la TVA dont plus de 50% des recettes aujourd'hui compense les exonérations de cotisations, les baisses des impôts de production et la disparition de la taxe d'habitation. C'est donc l'ensemble de la population qui paye les exonérations de cotisations patronales pour que les entreprises maintiennent les salaires au SMIC et donc ne participent pas à la solidarité nationale... A noter que ces exonérations sont donc compensées en majeure partie par l'État... Mais ce montant très important contribue ainsi à creuser d'autant son propre déficit !

Union
syndicale
Solidaires

→ Déficitaire, le budget de l'assurance maladie sert donc de prétexte à des mesures inadmissibles au gouvernement Bayrou qui aurait causé sa chute : doublement du plafond des franchises médicales, réduction de la prise en charge des dépenses des patients en arrêts longue maladie et chasse aux arrêts maladie (et certainement pas en améliorant les conditions de travail et son organisation qui en sont pourtant la cause majeure). Lecornu II osera-t-il nous resservir la même potion ?

→ Surtout que ces mesures démagogiques et attentatoires aux conditions de vie des travailleur-ses les plus modestes n'auront qu'un impact marginal sur la réduction des déficits qui en s'accumulant atteindront en

2028 les 115 milliards d'euros. Il est plus que temps de retrouver un **financement à la hauteur des besoins sociaux**.

→ Pour cela il faut :

- Supprimer une partie des exonérations de cotisations sociales qui atteignent aujourd'hui près de 90 milliards. Ce qui permettrait de ré-affecter des moyens supplémentaires aux services publics notamment.
- Soumettre à cotisation sociale les éléments de rémunération qui en sont exemptés (montant estimé à 18 milliards d'euros en 2023 !) comme l'intéressement, la participation, les primes de partage de la valeur, le financement par les entreprises de la protection sociale complémentaire, les heures supplémentaires...
- Élargir l'assiette des cotisations patronales à l'ensemble des

richesses produites par les entreprises c'est-à-dire la valeur ajoutée pour mieux répartir le financement entre celles supportant une importante masse salariale et celles qui n'en disposent pas ou peu.

- D'autres mesures comme l'augmentation des salaires en comblant et supprimant les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, par des mesures immédiates et en agissant sur leurs causes. La mise en place de politiques publiques pour renforcer le taux d'emploi des jeunes, des femmes, des non qualifiés... permettrait d'augmenter significativement les ressources de la Sécurité sociale.

→ Pour autant, il est nécessaire de s'interroger sur l'utilité et l'efficacité de certaines prestations ou dépenses, comme par

exemple le remboursement des médicaments dits à « service médical rendu » faible et donc peu efficaces.

→ L'Union syndicale rappelle enfin que la protection sociale joue en permanence un rôle stabilisateur en lissant les écarts entre les revenus des ménages. C'est un outil pour réduire les inégalités et permettre une véritable cohésion sociale. Or il n'est plus possible de s'accommoder des inégalités et des dérives qui bafouent les valeurs portées par le système de sécurité sociale. Ces valeurs peuvent être résumées par le principe fondateur : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES REVENDIQUE AINSI UNE ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE ET UNIVERSELLE REMBOURSANT À 100 % LES DÉPENSES DE SANTÉ

afin que chacun-e puisse recevoir les soins dont il ou elle a besoin, indépendamment de sa situation financière. Et ainsi ne pas devoir recourir aux services d'une couverture sociale complémentaire (dont la plupart des gens n'ont pas la possibilité financière d'y recourir). La justice sociale passe par le 100 % sécu, alors mettons le en place sans tarder !



Union
syndicale
Solidaires

facebook : @UnionSolidaires
X : @UnionSolidaires
instagram : @union_solidaires
mastodon : @unionsolidaires@syndicat.solidaires.org
telegram : <https://t.me/solidaires>
tiktok : @syndicat.solidaires